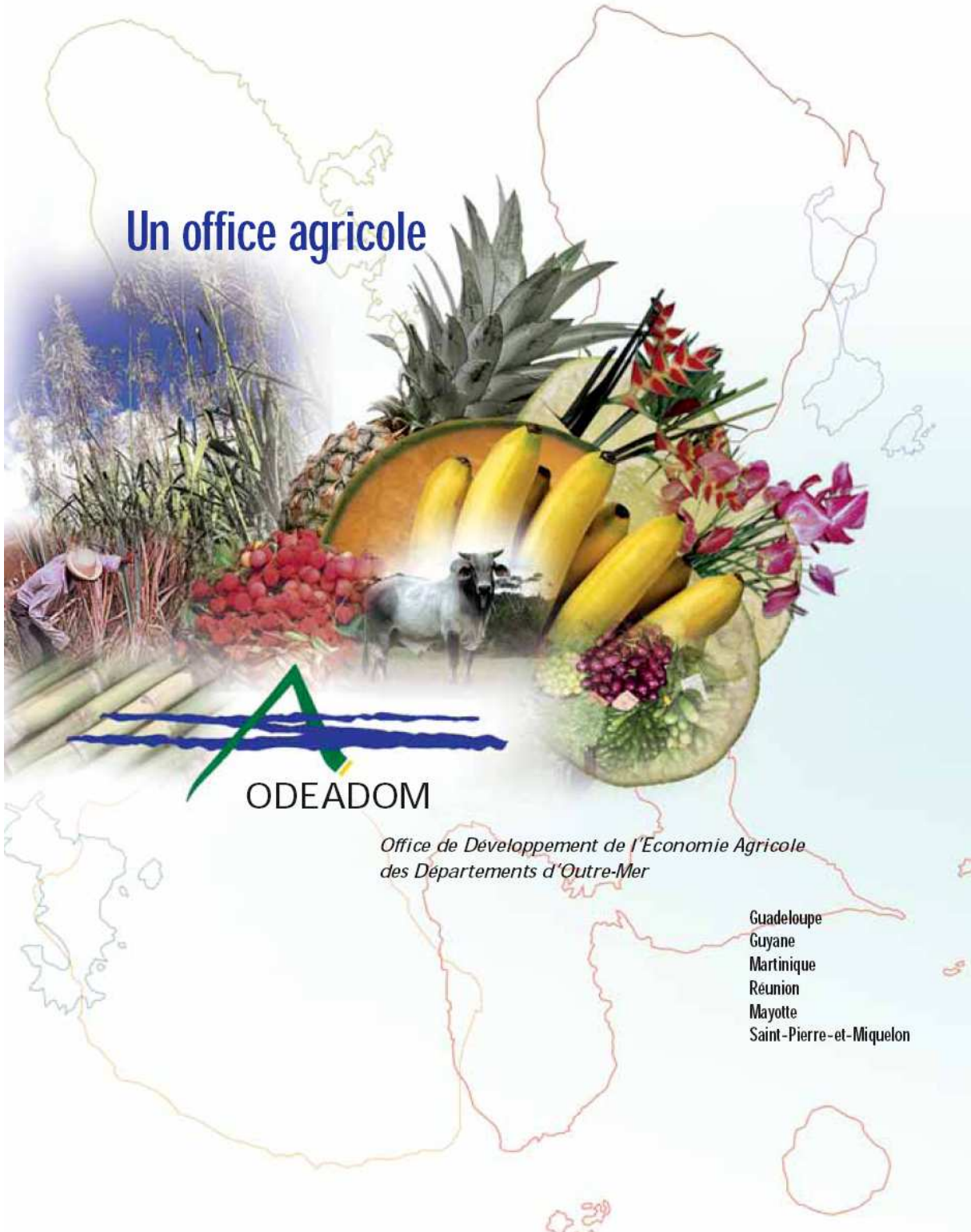


COMMUNIQUE DE PRESSE  
CONSEIL DE DIRECTION DES 17,18 et 19 MAI 2006

Un office agricole



ODEADOM

*Office de Développement de l'Économie Agricole  
des Départements d'Outre-Mer*

Guadeloupe  
Guyane  
Martinique  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

Avec la reprise de l'organisation d'un Conseil de direction décentralisé Outre-Mer, l'ODEADOM inaugure une nouvelle période. Ainsi l'instance dirigeante de l'Office s'est réunie en Martinique à Trois Îlets, les 17, 18 et 19 mai 2006, sous la présidence de Monsieur Jean Bernard HOARAU, Président de la FDSEA de la Réunion.

Au-delà du plaisir partagé par l'ensemble de ses membres de se réunir avec les représentants de toutes les filières de l'agriculture ultramarine après 4 années d'absence sur le terrain, le Directeur a souligné que ces réunions permettaient de renforcer les liens indispensables entre l'ODEADOM et les professionnels, et à ces derniers d'échanger sur leurs savoir-faire et leurs expériences, in situ.

Monsieur Paul LUU, Directeur de l'ODEADOM a tenu à remercier le Préfet de Région, M. Yves DASSONVILLE, les services déconcentrés de l'État notamment la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, dirigée par M. Gilbert FOURNIER, ainsi que les professionnels Martiniquais au travers de la Chambre de l'Agriculture de la Martinique représentée par son Président, M. Guy OVIDE-ETIENNE et les représentants locaux au Conseil de Direction (M. Laurent DE MEILLAC et M. José MAURICE), pour leur concours précieux à l'organisation de ce Conseil de Direction.

Ces trois jours de Conseil se sont articulés autour de deux temps forts de durée équivalente :

- Une partie formelle de réunion en salle à l'hôtel KALENDA de Trois Îlets,
- Une partie de visite sur le terrain organisée par la DAF et la Chambre d'Agriculture.

Le Directeur a souligné que pour la première fois l'ensemble des documents de travail avait été mis à la disposition des membres du Conseil de Direction sur le site internet de l'Office [www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr), en téléchargement protégé. Ce dispositif innovant et respectueux de l'environnement a ainsi permis aux membres d'accéder rapidement à l'ensemble des dossiers présentés en séance, et de n'imprimer que les documents choisis.



Au cours de son exposé, le Directeur a présenté la situation de l'agriculture ultramarine.

Concernant la filière banane, le système uniquement tarifaire étant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, on a pu constater que la fin du système contingentaire n'a pas coïncidé avec un effondrement du marché communautaire, celui-ci n'étant pas surapprovisionné. Néanmoins, après deux mois durant lesquels les prix ont conservé un niveau comparable à 2005, le mois de mars a marqué une rupture avec un fléchissement significatif des prix, dû principalement à l'arrivée de nouveaux opérateurs cherchant à prendre des parts de marché dans l'Union européenne. La Commission européenne a mis en place un système de suivi des quantités importées par l'Union, et dans le cadre de sa commission mensuelle de suivi du marché de la banane, l'ODEADOM continuera d'être attentif à l'évolution de l'approvisionnement du marché et des prix, au service des professionnels de la filière.

Le Conseil de Direction a également permis aux professionnels d'aborder les quatre options de travail de la Commission européenne relatives à la réforme du volet interne de l'OCM banane (Aide compensatoire) qui doit intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à savoir :

- Le maintien du dispositif actuel (status quo),
- Le dispositif présenté par les gouvernements des principaux pays producteurs européens de banane dans le mémorandum remis à la Commission européenne sur la base des propositions des planteurs européens (mémorandum),
- L'intégration des montants correspondant à l'aide actuelle dans le régime du paiement unique (découplage), comme l'ensemble des aides agricoles dans le cadre de la PAC,
- L'intégration des montants correspondant à l'aide actuelle dans un programme du POSEI (POSEIDOM).

Le Groupe Interservice chargé d'élaborer la proposition de la Commission européenne livrera ses conclusions en septembre 2006.

La filière canne à sucre des départements d'Outre-Mer a, quant à elle, été confortée après l'intégration, dans le POSEI, des mesures compensatoires permettant d'absorber la baisse prévue par Bruxelles des prix du sucre. L'enveloppe budgétaire prévue (plus de 40 M€ dès 2007) devrait permettre à la filière d'aborder les années à venir avec sérénité.

La filière diversification végétale connaît depuis plusieurs années une diminution régulière des superficies légumières. Selon une enquête du SCEES, conduite dans les DOM, il ressort que les faiblesses structurelles de la filière légumes malheureusement bien réelles, constituent la raison principale de cette tendance.

La filière diversification animale a enregistré, en 2005 des résultats encourageant d'où il ressort notamment que la production de viande bovine mesurée par les abattages contrôlés, a évolué positivement dans l'ensemble des départements d'Outre Mer.



Ce Conseil de Direction a été l'occasion pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, d'informer les professionnels de l'avancée des programmes présentés le 14 avril 2006 à la Commission européenne dans le cadre de la réforme du programme POSEI IV.

Les propositions de la France confortent les orientations du programme POSEI III en retenant les priorités de développement suivantes :

- Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et des industries agro-alimentaires ultramarines, en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et l'insularité,

- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local,
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeurs ajoutées et d'exportation pour l'ensemble des filières,
- Protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles en s'appuyant sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM afin de poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural.

L'enveloppe attribuée à la France dans le cadre de ce programme sur lequel la Commission européenne doit donner son aval avant le 14 août prochain (il n'entrera en vigueur qu'après agrément par Bruxelles), est de 126,6 M€ (20,7 M€ pour le RSA, 105,9 M€ pour les MFPA dont 41 M€ pour l'aide au sucre et 14,7 M€ pour les primes animales).

Dans ce contexte (réformes de l'OCM Banane, de l'OCM sucre et du POSEIDOM), le Directeur a présenté le nouvel organigramme de l'ODEADOM, ainsi que le projet de décret relatif aux missions et compétences de l'Office. Dans le cadre de la réforme générale des offices agricoles, ce projet de décret confirme l'ODEADOM dans son rôle de principal organisme payeur des aides communautaires pour les départements et des collectivités d'Outre-Mer.



En évoquant les méthodes de travail du Conseil de Direction, le Directeur a souligné que l'année 2006 est pour l'agriculture d'Outre-Mer une année d'orientation. Au-delà de la réforme du POSEI et de la fin des DOCUP 2000-2006, un grand nombre de programmes sectoriels appuyés par l'Office viennent à échéance. A cette occasion, il a invité les professionnels à travailler, sans tarder, en concertation avec les Directions de l'Agriculture et de la Forêt sur les projets de programme sectoriel, qui devront être examinés par le prochain Conseil de Direction.

Cet exercice nécessaire permettra d'optimiser et de respecter au mieux les engagements budgétaires annuels dans un contexte de contraction des moyens mis à la disposition des Offices agricoles.

Le Directeur a ainsi préconisé que l'ensemble des filières élabore un programme sectoriel pluriannuel pour pouvoir bénéficier de l'appui de l'Office. Cette généralisation du principe de programme sectoriel d'une durée de 3 à 5 ans permettra de fixer clairement les objectifs à atteindre par chacune des filières et de renforcer la lisibilité des professionnels sur les actions soutenues par l'ODEADOM.

Il a été rappelé que dans le cadre de ces programmes et notamment pour les filières déjà organisées, la notion de dégressivité croissante des aides devra être systématiquement introduite. Néanmoins, pour les filières en cours d'organisation ou fragilisées, l'avis du Conseil sera recherché pour déroger éventuellement à ce principe.

Concernant les questions budgétaires, le conseil a procédé à l'affectation du solde du budget d'intervention de l'ODEADOM. A cette occasion, l'Office a répondu aux demandes et aux attentes des professionnels ultramarins.

En 2005, l'ODEADOM a ainsi versé 118,4 M€ au titre des aides communautaires dont 88,6 M€ pour l'aide compensatoire banane et 29,8 M€ pour le POSEIDOM, ainsi que 6,5 M€ au titre des aides nationales.

La nouvelle charte graphique adoptée par l'ODEADOM ainsi que son nouveau site internet ont été présentés à l'ensemble des membres du Conseil de Direction. Le Directeur a affiché sa volonté de faire du site internet de l'office la vitrine de l'agriculture des départements et des collectivités d'outre-mer.

En marge du Conseil de Direction, Monsieur DUMON, Directeur des Etudes de l'IEDOM Martinique, a présenté à l'ensemble des membres du Conseil de Direction, la situation économique de la Martinique et la place de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire Martiniquais.

Enfin, le Conseil décentralisé a vocation à permettre aux membres du Conseil de rencontrer les professionnels sur le terrain et à évaluer spécifiquement la problématique de l'agriculture de la collectivité d'accueil. Les membres du Conseil ont ainsi pu visiter différentes exploitations représentant la diversité de l'agriculture de la Martinique à savoir une plantation de banane, un élevage ovin, une distillerie, une exploitation de fruits et légumes, une entreprise de transformation de fruits et la sucrerie du département.



Le prochain Conseil de Direction se tiendra à Montreuil (93100), du 21 au 24 novembre 2006.